

---

Adresse de la société populaire de Castres (Tarn) qui s'indigne de l'attentat contre les deux représentants, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Castres (Tarn) qui s'indigne de l'attentat contre les deux représentants, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 104;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25048\\_t1\\_0104\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25048_t1_0104_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## h

[*La Sté popul. de Castres à la Conv.; 19 prair. II*] (1).

## « Representans

A la nouvelle de l'assassinat médité et commis contre deux de vos collegues nous avons fremi d'indignation et d'horreur, nous y avons reconnu le genie de Pitt et la main des scele-rats stipendées par les guinées de Georges. La Providence à veillé sur les jours des amis ardens du peuple, c'est ainsi qu'elle à déjoué et qu'elle déjouera tous les complots tramés contre la liberté et l'égalité. Elles sont imperissables et nous apprendrons aux tirans que leurs existence est précaire, que Georges et Pitt, que l'anglais, soient les premiers qui tombent sous nos coups; Ils ont encouru toute notre haine, c'est à vous, representans à armer nos bras, à diriger notre juste vengeance et à ordonner la prochaine destruction de ces odieux insulaires.

Continués votre carriere glorieuse, le bonheur du Peuple en sera le terme, il n'en est point de plus digne d'animer le zèle de l'homme de bien; votre courage, votre devouement n'ont rien qui nous étonne, vous nous avez accoutumés depuis long tems à l'heroisme, mais ils sont un nouveau titre a notre reconnoissance et a notre amour.»

[4 signatures illisibles].

## i

[*La Sté popul. de Mantes à la Conv., s.d.*] (2).

## « Citoyens Representans

Il ne vous suffisait pas de faire tomber la tête du tyran de declarer la guerre a tous les despotes, de detruire les factions liberticides et de punir leurs vils suppots, il falloit encore trouver les moyens d'eclairer le peuple sur ses droits et sur ses devoirs, c'est aussi ce qui a été un des premiers objets de votre sollicitude, vous avez pezé dans votre sagesse les differents moyens qui vous paroissaient dans le cas d'être mis en usage pour cet effet vous avez reconnu que le plus prompt et plus sur moyen etoit d'envoyer dans les differens départemens de la république des membres tirés de votre sein, et vous avez choisy le Citoyen Crassous pour s'acquitter de ces fonctions honorables dans l'etendue du departement de Seine et oise.

Le citoyen Crassous digne representant d'un peuple libre vient de se transporter dans notre commune pour y propager les principes qui vous animent pour le bonheur du peuple. il nous a affermi dans la haine que nous avons deja juré au despotes et aux prêtres, et nous a encouragés à continuer de poursuivre les traitres, de deffendre notre liberté envers et contre tous les malveillans qui chercheroient à s'opposer a son affermissement et nous pouvons dire avec verité que sa presence et ses

discours energiques ont viviffier nos ames et les ont elevées de plus en plus a la hauteur des circonstances.

Desja notre societe est regenerée en entier, tous les membres qui la composent sont animés du même esprit, tous on juré une haine eter-nelle aux tyrans et aux traitres qui voudraient l'aneantir.

Qu'il est satisfaisant pour nous d'avoir puisé dans le discours du citoyen Crassous les moyens de nous affermir dans les principes republicains dont nous ne nous sommes jamais écartés notre reconnaissance est sans borne a votre egard et nous vous invitons de vouloir bien en recevoir l'hommage comme le temoignage non equivoque de celle que nous devons au citoyen Crassous.

Citoyens representans continuez vos glorieux travaux restés a votre poste jusqu'a ce que notre liberté soit entierement consolidée et nous jurons de nous sacrifier toute entiers pour l'achevement de cette grande operation! O toi montagne sacrée de qui sont emanés l'ecroulement du trône qui ne servait qu'a nous avilir la regeneration de la liberté trop longtemps foulée aux pieds, recoit l'hommage de notre devouement; agréer l'offrande que nous te faisons d'un monument que nous elevons a ta gloire

Ce n'est plus comme dans le tems du despotisme une pyramide armoirie et entourée des attributs de l'esclavage C'est une simple montagne telle que la nature nous en fournit surmontée d'un arbre de la liberté.

C'est la que nos pas tendrons a chaque instant; c'est la que nous rapelerons sans cesse notre memoire tout ce que tu as fait pour reconquerir la liberté d'un peuple genereux c'est la que nous menerons nos enfans pour leur aprendre leurs droits et leurs devoirs; c'est la enfin que reposeront notre reconnoissance eternelle et ton immortalité.»

AUBRY (*secret.*) [et une signature illisible (*présid.*)].

## 22

Le président du district de Meaux (1) transmet à la Convention l'extrait du procès-verbal de la séance de cette administration, du 28 floréal; il atteste le généreux désintéressement du citoyen Coquillon, cultivateur à d'Huisy, requis, d'après la loi, de fournir un cheval, il prend le meilleur de son écurie, le conduit au chef-lieu de canton, refuse les offres avantageuses qui lui sont faites par un autre cultivateur qu'il rencontre, afin de cession de ce cheval. Non, répond le républicain (hors d'état de faire des sacrifices), mon cheval est bon, la République en profitera.

Requis de fournir un cheval pour les charrois à Avesnes, il conduit au lieu du dépôt une belle jument, elle est reconnue poulinière, et précieuse pour la propagation, Coquillon fait un nouveau sacrifice, et laisse sa jument.

La Convention entend avec intérêt ces traits de vertu républicaine, en décrète la mention

(1) C 309, pl. 1203, p. 21.

(2) C 309, pl. 1203, p. 22; J. Sablier, n° 1393.

(1) Seine-et-Marne.